

Plainte auprès de la Cour pénale internationale contre Bill Gates, Klaus Schwab, le Dr Fauci, le président de la Fondation Rockefeller et quelques autres covidistes



[Source : medias-presse.info]

Par Pierre-Alain Depauw

Un groupe de personnes, parmi lesquelles l'ancien vice-président de Pfizer, le Dr Michael Yeadon, a déposé une plainte auprès de la Cour pénale internationale (CPI) au nom de citoyens britanniques contre Boris Johnson et des responsables britanniques, mais aussi et surtout contre différentes figures bien connues à l'échelon mondial telles que Bill et Melinda Gates, ou encore le président exécutif du Forum économique mondial, Klaus Schwab, pour crimes contre l'humanité.

La plainte vise aussi le Dr Anthony Fauci ; Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; June Raine, directrice générale de l'agence de réglementation des médicaments et des produits de santé (MHRA) ; Dr Radiv Shah, président de la Fondation Rockefeller ; et le Dr Peter Daszak, président d'EcoHealth Alliance, en tant que « responsable de nombreuses violations du Code de Nuremberg » au Royaume-Uni et dans d'autres pays.

Après des tentatives infructueuses répétées de soulever une affaire auprès du système judiciaire anglais, les requérants ont eu recours à un appel « de la plus haute urgence » pour que la CPI « arrête le déploiement des vaccinations anti-COVID, l'introduction de passeports de vaccination illégaux et tous les autres types de guerre... menée contre le peuple du Royaume-Uni.

Dans la plainte déposée le 6 décembre, les plaignants présentent des preuves que les « vaccins » contre le COVID-19 sont en fait des thérapies géniques expérimentales conçues avec la recherche de gain de fonction à partir de coronavirus de chauve-souris, arguant que ces « vaccins » ont causé massivement des morts et des effets secondaires et que le gouvernement britannique n'a pas enquêté sur ces décès et effets secondaires signalés ; que le nombre de cas et de décès de COVID a été artificiellement gonflé ; que les masques faciaux sont nocifs en raison de l'hypoxie, de l'hypercapnie et d'autres causes ; et que les tests PCR sont « peu fiables » et « contiennent de l'oxyde d'éthylène cancérigène ».

Les plaignants ont en outre fait valoir que les traitements efficaces contre le COVID-19, tels que l'hydroxychloroquine et l'ivermectine, avaient été supprimés, entraînant un plus grand nombre de décès dus au COVID-19 que ce qui aurait dû se produire.

Ils font valoir que les politiques d'apartheid sanitaire ont été promulguées sous le prétexte d'infections artificiellement gonflées et de nombres de décès dus à un virus modifié.

Domages et décès massifs à court terme, avec au moins 395 049 effets indésirables signalés aux « vaccins » anti-COVID au Royaume-Uni uniquement ; une forte augmentation des appels à ChildLine d'enfants perturbés pendant les confinements ; la « destruction de richesses et d'entreprises » par des confinements imposés ; « une privation grave de liberté physique en violation des règles fondamentales du droit international », y compris des interdictions de voyager et de rassemblements, ainsi que la quarantaine et l'auto-isolément forcés ; l'apartheid en raison de la ségrégation par possession du passeport vaccinal ; et la « réduction attendue de la fertilité » après la « vaccination », entre autres effets physiques et psychologiques nocifs.

En outre, les requérants soutiennent que « la suppression de traitements alternatifs sûrs et efficaces contre le Covid-19 équivaut à un meurtre et justifie une enquête approfondie par le tribunal ». Ils ont noté qu'en plus de la censure des informations en ligne et de la promotion de ces traitements alternatifs, « certaines revues universitaires bloquent la publication d'études montrant l'efficacité de médicaments tels que l'ivermectine et l'hydroxychloroquine ».

Les demandeurs ont également cité des survivants de l'Holocauste qui ont établi « des parallèles frappants entre les restrictions de Covid et le début de l'Holocauste ». Dans une lettre ouverte, ces survivants de l'Holocauste ont demandé aux autorités de réglementation médicale de « mettre immédiatement fin à cette expérience médicale impie sur l'humanité », qui, selon eux, viole le Code de Nuremberg.

Ils allèguent même qu'« un autre holocauste de plus grande ampleur se déroule sous nos yeux ». Une survivante, Vera Sharav, a noté dans une interview citée dans la plainte :

« La dure leçon de l'Holocauste est que chaque fois que les médecins unissent leurs forces avec le gouvernement et s'écartent de leur engagement personnel, professionnel et clinique de ne pas nuire à l'individu, la médecine peut alors être détournée d'une profession humanitaire de guérison en un appareil meurtrier. »

« Ce qui distingue l'Holocauste de tous les autres génocides de masse, c'est le rôle central joué par l'establishment médical, l'ensemble de l'establishment médical. Chaque étape du processus meurtrier a été

approuvée par l'établissement médical universitaire et professionnel. Les médecins et les sociétés et institutions médicales prestigieuses ont prêté le vernis de légitimité à l'infanticide, au meurtre de masse de civils.»

Selon les demandeurs, toutes les conséquences dommageables des « vaccins », du confinement et du virus répondent aux critères de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre contre le peuple britannique, car les « membres coupables du gouvernement britannique et les dirigeants du monde ont à la fois des connaissances et des intentions concernant ces crimes présumés ».

Les plaignants soutiennent que les conséquences destructrices des « vaccins », des confinements et du virus artificiel sont des tentatives délibérées de dépeuplement et de déstabilisation de la société dans le cadre d'un plan coordonné à l'échelle mondiale pour consolider la richesse et le pouvoir entre les mains de quelques-uns.

Ils soutiennent que ces mesures ont également pour objectif de « démanteler tous les États-nations démocratiques, étape par étape », et de « détruire les petites et moyennes entreprises, en déplaçant les parts de marché vers les plus grandes entreprises », détenues par le ultra-riches, pour donner à cette « élite » mondialiste un plus grand contrôle politique et monétaire.